

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ECHO

DU

CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

Revue Religieuse, Scientifique, Historique, Littéraire et Artistique.

Vol. VI.

Montréal (Bas-Canada), 15 Septembre 1864.

No. 18.

SOMMAIRE. — Chronique. — Poésies : Sonnet, St. Nom de Marie, par L. C. — L'enfant qui but sa mère, par G. A. de Segur. — Colonisation. — Analyse de la 1ère lecture de D. H. Senécal, écuyer, sur l'Introduction à l'Histoire du Droit, (suite et fin). — Samuel de Champlain et lettre de M. de Puibusque au Commandeur J. Viger, par M. R. Bellemare. — Etudes sur les dernières explorations du pôle Nord, (Amérique). Les mers Polaires. — Jeanne Marie, L'assassinat; ceinture de cuir. — Mort du Rév. Messire Ilya. Prévost, prêtre de St. Sulpice.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — L'Annuaire de Ville-Marie. — Adresse présentée au Rév. M. Désaulniers. — Ecole de Médecine de Montréal. — Rapport de l'Hon. Surintendant de l'Instruction Publique.

Nous commencerons aujourd'hui notre chronique par quelques renseignements sur un ouvrage plein d'intérêts pour le pays, l'*Annuaire de Ville-Marie*. Cette brochure publiée par Huguet-Latour, écuyer, et imprimée avec un vrai luxe typographique par M. Eusèbe Senécal, renferme une exposition méthodique et raisonnée de toutes les institutions catholiques de notre grande cité de Montréal.

Après avoir parcouru cet opuscule intéressant, on est convaincu d'une chose, c'est que tandis que cette grande ville croît avec tant de rapidité par rapport à sa prospérité matérielle, elle croît au moins tout aussi rapidement quant à l'élément religieux, moral et intellectuel.

Et d'abord quant à l'élément religieux, si la ville a beaucoup augmenté en besoins, puisque de cinquante mille âmes sa population est arrivée, en quinze ans, à plus de cent mille, il est bon qu'on n'oublie pas que dans le même laps de temps, plus de trente sanctuaires religieux y ont été élevés. La moitié au moins de ces édifices, remarquables par l'étendue de leurs

proportions sont entièrement nouveaux. Les autres ont été, ou considérablement agrandis, ou entièrement restaurés. Ceci peut paraître incroyable, mais voici une liste exacte fournie par M. Latour lui-même :

1o La cathédrale provisoire de Monseigneur au Mont St. Joseph; 2o l'église St. Pierre; 3o l'église St. Jacques; 4o St. Joseph, rue Richmond; 5o N.-D. de Pitié; 6, 7, 8, Villa-Maria, Mont Sainte Marie, académie St. Denis; 9o église Ste. Anne; 10o église de l'Hôtel-Dieu; 11o église des Jésuites, rue de Bleury; 12o chapelle du Sacré-Cœur, rue Côté; 13o église de la Providence; 14o Ste. Pélagie; 15o chapelle du grand séminaire de la Montagne; 16o église des Sœurs Grises à l'asile St. Joseph; 17, 18, 19, 20, les chapelles de l'asile St. Patrice, l'asile Nazareth, l'asile St. Joseph, l'asile du faubourg Québec; 21, 22, 23, 24, les chapelles St. Brigitte, de la Visitation, des écoles des sœurs et des frères près St. Jacques, des écoles Ste. Anne.

25o N.-D. de Toutes-Grâces; 26o l'église de l'Enfant Jésus au Mile-End; 27, 28, 29, 30, les chapelles de St. Henry aux Tanneries des Rollands, de N.-D. des Neiges, (agrandies) de St. Vincent de Paul; l'église Ste. Marie Madeleine au Pied du Courant.

31, 32, la chapelle de l'hospice St. Antoine, celle des sourdes-muettes; 33o la chapelle de l'École Normale.

Après avoir ainsi passé en revue les différents sanctuaires, érigés pour l'entretien de la piété des fidèles, M. H. Latour offre ensuite aux regards de ses lecteurs tout ce que la cha-

rité a pu suggérer pour l'assistance des malheureux ou pour le besoin de l'éducation ; et c'est alors qu'il examine toutes ces nombreuses écoles, toutes ces institutions nouvelles qui servent de centre pour l'enseignement des enfants, le soulagement des vieillards, le soutien des veuves et des orphelins.

Les communautés des sœurs qui ont augmenté à proportion des besoins, mais qui ne sont peut-être pas encore assez nombreuses présentaient un chiffre de 360 sœurs, il y a dix ans, dans la ville de Montréal, elles sont maintenant près de 750 secourant toutes les misères sous quelque forme qu'elles se présentent, en répandant les bienfaits de l'éducation et l'instruction chrétiennes. Les écoles des sœurs dans la ville seulement qui n'avaient que 1800 enfants, il y a dix ans, en comptent aujourd'hui 3958.

Les frères des écoles chrétiennes au nombre d'environ 60 prodiguent avec un dévouement à toute épreuve, dans les différents quartiers de la ville, un enseignement aussi solide que religieux et paternel à plus de 4165 enfants. N'oublions pas non plus le zèle actif, intelligent et généreux qu'apporte le Bureau de l'Instruction Publique à former de jeunes instituteurs, offrant toutes les garanties désirables au point de vue de l'instruction et de la moralité pour tenir les plus excellentes écoles, non seulement dans les campagnes, mais encore dans notre grande ville de Montréal.

Maintenant que d'écoles particulières ouvertes à plus d'un millier d'enfants ; que de grands établissements d'éducation, collèges, couvents, pensionnats, académies, et autres ; l'énumération en serait infinie.

Le nombre des malades reçus à l'Hôtel-Dieu, des infirmes internés aux sœurs grises, ou à la Providence, des orphelines recueillies, des pauvres secourus est presque le double depuis dix ans.

Outre ces œuvres, il en est d'autres qui méritent une attention très particulière, parce qu'elles sont destinées à un grand avenir, et qu'elles prêtent un si grand secours aux œuvres déjà existantes d'assistance générale et publique ; ce sont les œuvres d'assistance mutuelle qui existaient, à peine il y a dix ou quinze ans, et qui ont pris depuis ce temps un développement si considérable. C'est autant d'ajouté aux ressources des grandes œuvres d'assistance publi-

que, comme on le comprend bien ; et ces œuvres bien établies et fonctionnant régulièrement sont d'une immense importance pour une ville.

Elles sont d'abord un lieu de charité et d'affection entre les gens de même profession ; elles sont de plus une sauvegarde pour la piété et le bon exemple, la plus puissante que l'on ait pu trouver jusqu'à présent ; enfin, elles offrent une ressource discrète, mais assurée dans tous les revers qui peuvent arriver, de manière à soulager considérablement les œuvres générales qui ont déjà assez à faire avec l'imprévu et les cas extraordinaires.

Voici les noms de ces œuvres d'assistance mutuelle dont pas une seule, nous le croyons, n'existait il y a quinze ans et qui, à l'heure qu'il est, sont remplies de vie et d'activité.

1o Union St. Joseph ; 2o la société de Saint François-Xavier ; 3o la Bienveillance ; 4o la société des Menuisiers ; 5o l'association Saint Antoine ; 6o la Caisse des Instituteurs ; 7o la Caisse des Servantes des pauvres ; 8o la Saint Michel ; 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, les Unions St. Pierre, St. Jean-Baptiste, St. Louis, St. Jacques, St. Ignace, St. Roch, St. Michel des Sts. ; 16o la société de Bienveillance de St. Patrick ; 17o la société des Bouchers Canadiens ; 18o la Caisse de la Tempérance de St. Joseph ; or ces différentes sociétés d'assistance mutuelle et intime ne comptent pas moins de 4000 membres, dont un grand nombre chefs de famille qui, en cas de besoin extrême, peuvent trouver entre eux les secours qu'ils auraient été obligés de demander autrefois aux œuvres générales d'assistance publique qui sont par là soulagées d'autant. C'est là un résultat d'une importance très-grande et qui ne fera que croître dans l'avenir.

Après avoir traité ce qui regarde la religion et la piété, ensuite la charité et l'assistance publique, de plus, l'assistance mutuelle, M. H. Latour a consacré la moitié de son ouvrage, c'est-à-dire encore plus de cent pages, à tout ce qui regarde l'éducation, l'instruction, la littérature, les sciences, les arts et enfin les grandes œuvres nationales comme la tempérance et la colonisation. Nous reviendrons sur cette dernière partie de l'ouvrage, mais dès à présent nous n'avons qu'à féliciter l'auteur et de son excellente idée et de la manière parfaite dont elle a été exécutée, grâce à son zèle, à son dévoue-

ment et à cette activité intelligente qu'il a mis si souvent au service de nos principales œuvres et qui ont contribué si efficacement à leur succès.

Puisque nous parlons de celui qui sait si bien reconnaître et proclamer les services de nos grandes œuvres religieuses et morales, nous devons en prendre occasion pour rappeler que, depuis dix ans, M. H. Latour a été l'un des membres les plus dévoués de nos principales associations, et un de ceux qui ont le plus contribué à leurs succès si merveilleux et si extraordinaires.

Nous souhaitons toute prospérité à l'*Annuaire* et en même temps la continuation d'un ouvrage si utile et si estimable que Mgr. de Montréal et l'hon. M. Chauveau ont bien voulu honorer de leur haute approbation.

Le bien qui se fait à Montréal rencontre une louable émulation sur tous les points du pays, et ce qui contribuera le plus à l'étendre et à le perpétuer, ce sera l'estime qu'on saura en faire et la justice que l'on saura rendre à ceux qui en sont les principaux soutiens. Non pas qu'ils aient besoin eux-mêmes de ce mobile; ils savent trop bien qu'ils doivent tendre à un but encore plus haut que la louange et l'estime de leurs concitoyens; mais notre jeunesse, mais notre population entière ont besoin d'être éclairées pour reconnaître leurs modèles et les meilleurs serviteurs du vrai et du bien à quelque profession qu'ils appartiennent. Telle sera, nous le pensons, l'effet de la démonstration imposante dont le Rév. Messire Désaulniers a été dernièrement l'objet à la suite de la retraite ecclésiastique de St. Hyacinthe.

Un grand nombre de ses élèves ont voulu profiter de la réunion des prêtres à la retraite ecclésiastique, pour lui témoigner combien était apprécié universellement le dévouement dont il fait preuve depuis plus de trente-cinq dans les fonctions les plus élevées au collège de Saint Hyacinthe.

Que de labeurs, que de travaux, que de sacrifices de toutes sortes, il lui a fallu accomplir pour continuer, pendant un si long temps, ce haut enseignement de la philosophie et de la théologie qu'il a tenu avec une si grande supériorité et un si grand succès. Aussi depuis longtemps on désirait lui dire publiquement et

solennellement les sentiments qu'un tel dévouement infatigable avait excité dans tous les cœurs, et comme l'a très-bien dit celui qui portait la parole, l'hon. M. Raymond, M. P. P. : *Si cette démonstration de vos anciens élèves est inattendue pour vous, et si elle semble vous surprendre par sa nouveauté, nos cœurs nous disent bien haut que les motifs qui la déterminent ont déjà bien des années d'existence.*

Le Rév. Messire Désaulniers a répondu avec la plus vive émotion, et a su trouver les accents les plus éloquents et les plus touchants. Dans sa modestie il a cherché à attribuer la meilleure part de son succès à l'entourage éminent dont il avait été favorisé, et à l'établissement auquel il s'était dévoué, comme ces astres qui empruntent leur éclat des astres même dont ils sont environnés. Il a rappelé alors avec un merveilleux à propos les hommes illustres qui avaient concouru avec lui à la même œuvre et les a voulu associer au triomphe qu'on lui discernait : Mgr. Prince, Mgr. Laroque, M. le Curé de Ste. Marie de la Beauce, M. Proulx, le Révérend Messire Raymond, actuellement supérieur du collège, etc. Cette apologie en pareille circonstance était si sincère et si désintéressée qu'elle ajoutait un nouvel éclat au mérite de celui qui savait si bien la faire.

Cet acte de justice rendu à l'éminent professeur, le Rév. Messire Désaulniers, nous confirme encore plus dans la plus haute idée que nous avons du bien qu'il peut faire à la société intelligente de ce pays. Nous espérons qu'il sera donné à notre laborieuse jeunesse de Montréal, de profiter, encore cette année, des savantes leçons qu'elle a déjà si ardemment suivies et si heureusement goûtées l'hiver dernier au Cabinet de Lecture Paroissial.

Nous avons reçu un rapport de Messieurs les professeurs de la Faculté de médecine de Montréal, où nous avons vu avec la plus grande satisfaction les services que cette source d'instruction a déjà rendus, et qu'elle continue à rendre chaque jour. Nos Professeurs Canadiens tiennent dignement leur place à Montréal; et par l'énumération des brillants élèves qu'ils ont formés, ils montrent quel succès remarquable est venu couronner leur enseignement.

M. le Surintendant de l'Instruction Publique a bien voulu nous envoyer un rapport plein de

faits, plein de chiffres, qui nous apporte des renseignements les plus intéressants sur la situation de l'éducation au moment actuel. Nous y reviendrons tout en le remerciant de son envoi.

Nous n'aurions pas voulu terminer cette chronique sans mentionner les différents événements politiques de la quinzaine, mais restreints par l'espace qui nous est accordé aujourd'hui, nous en remettrons l'énumération et l'appréciation au numéro suivant.

SONNET.

ST. NOM DE MARIE.

Il est un nom béni de la terre et du ciel,
Baume plus odorant que l'encens et la myrrhe ;
Suc plus délicieux et plus doux que le miel ;
Instrument plus flatteur que la harpe et la lyre.

Instruit par les leçons de l'amour maternel,
L'enfant le balbutie à son premier sourire ;
Près d'exhaler son âme au sein de l'Eternel,
C'est en le répétant que le vieillard expire.

De l'indigence en deuil il tarit les douleurs ;
Sur le pécheur contrit il suspend le tonnerre
Que lance le seigneur dans sa juste colère.

Du dragon frémissant il confond les fureurs ;
Et nous ouvre à jamais la céleste patrie
Où nous nous envolons dans les bras de MARIE.

L. C.

L'Enfant qui bat sa Mère.

Par emportement ou caprice,
Un enfant révolté battait
De ses deux poings fermés sa mère et sa nourrice ;
La mère cependant souriant l'allaitait,
Et des yeux, de la voix, doucement le flattait.

— « Cher petit ingrat, disait-elle,
Enchaînant d'un baiser son petit poing rebelle,
Quand cette main me bat, sais-tu ce qu'elle fait ?
C'est moi qui te donne mon lait,
C'est moi qui t'ai donné la vie ;
Et si, pauvre amour, tu brisais
Le doux sein maternel, coupe toujours servie,
Par la bonté divine incessamment remplie,
De faim et de tristesse, enfant, tu languirais,
Et bientôt tu dépérirais. »

— Ainsi disait la bonne mère ;
Et, bercant sur son sein le petit révolté,
A force de chansons, d'amour et de bonté,
Elle endormait enfin ses cris et sa colère.

Sainte église de Dieu, mère du genre humain,
Qui portes dans tes bras l'humanité meurtrie,
Qui nourris de ton lait, qui formes de ta main
Hommes et nations, arts, sciences, génie,
Raison même et philosophie :
Ainsi tes fils ingrats te déchirent le sein,
Ce sein qui leur donna la vie,
Qu'ils frappent aujourd'hui dans leur fureur impie,
Et qui toujours ouvert, les sauvera demain
En leur donnant son lait divin.

O. A. DE SÉOUR.

COLONISATION.

Lundi dernier, a eu lieu, au Cabinet de Lecture Paroissial, une intéressante réunion en faveur de la Colonisation.

Diverses discours y furent prononcés. La séance fut ouverte par M. N. Valois, président de la société. Dans un long rapport, entremêlé de citations très-appropriées au sujet, il s'attacha à faire ressortir la nécessité où nous étions d'encourager la Colonisation, en montrant d'une part les avantages qui nous étaient accordés par le gouvernement, et de l'autre les demandes qui étaient faites chaque jour par des familles, disposées à aller s'établir sur les terres incultes. M. A. Desjardins, secrétaire de l'Œuvre, lui succéda à la tribune. Il fit voir avec un talent remarquable, avec une grande lucidité de pensées et un heureux choix d'expressions, les diverses opérations du comité de direction, les succès obtenus et les espérances que ces succès faisaient naître. Il lut ensuite le compte-rendu de M. R. Bellemare, que la réunion du Conseil-de-Ville avait empêché d'assister à la séance. Ce travail, de tout point conforme à la vérité, laissait voir quelques regrets. M. le président se hâta d'annoncer que si le montant des sommes perçues n'était pas encore très-élevé, c'est que toutes les listes n'étaient pas encore rentrées, mais qu'il avait l'espoir qu'elles le seraient bientôt, chacun remplissant son devoir comme il convient. Après M. A. Desjardins, le Rév. Messire Fabre, Chanoine de la Cathédrale, fut invité à prendre la parole. Dans un discours d'une noble simplicité et souvent applaudi, M. Fabre félicita son pays de voir une fois de plus la Religion unie à la Patrie, pour hâter le progrès d'une œuvre d'où dépendait l'avenir de la nationalité canadienne. Il fit voir avec beaucoup d'apropos qu'il convenait surtout à Montréal de donner l'exemple, si on voulait que les campagnes ne restassent pas en arrière de dévouement. M. Garnot dit aussi quelques paroles qui plurent beaucoup à l'auditoire. Enfin, le Rév. Messire Daniel, vû l'heure avancée, ne dit que quelques mots. Après avoir remercié le bureau de ses travaux et félicité les personnes présentes de l'intérêt qu'elles prenaient à la grande œuvre du jour, il dit que deux motifs surtout devaient nous porter à la secourir de toutes nos forces : l'intérêt du pays, et l'honneur de Montréal. Il ajouta en terminant, que si il succès ne répondait pas aux efforts, au moins on aurait la consolation de n'avoir aucun reproche à se faire. Ainsi fut close cette première réunion et chacun se retira avec le désir de revenir à la prochaine.

Analyse de la 1ère lecture de D. H. Sénécal, Ecuier, Avocat.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DU DROIT.

(Suite et fin.—Voir le précédent No. page 259.)

11^E ARTICLE.

Nous avons donc suivi la marche des institutions qui ont présidé à la formation des peuples dans l'antiquité : nous en avons parcouru les phases aussi rapidement que possible, et maintenant nous voici arrivés aux temps d'une civilisation nouvelle, dont nous avons vu les premiers commencements dans la suite des transformations antérieures.

Dans cette partie de son *Etude*, le savant lecteur nous a prévenu qu'il choisirait entre toutes les législations celle qui lui semblait avoir le plus d'importance en elle-même au milieu de toutes les autres législations, et celle en même temps qui a le plus d'intérêt par rapport à nous. C'est dans la législation française que viennent se réunir tous les caractères principaux des législations modernes, l'élément Romain et l'élément Germain; et c'est elle qui de plus est l'une des sources principales de la législation canadienne.

Mais pour saisir à fond toute l'utilité qu'on peut retirer de l'étude du Droit, il est nécessaire d'en considérer d'abord la nature, et l'essence dans les institutions mêmes qui lui ont donné naissance.

Ainsi quand nous avons à envisager le Droit français, nous ne pourrions en aucune manière le comprendre, si nous ne pouvions nous faire une idée des circonstances au milieu desquelles il s'est formé.

Plusieurs civilisations différentes se rencontrent à l'origine des institutions de la France: l'élément Celtique ou Gaulois qui couvre le sol depuis bien des siècles, et qui l'a pénétré profondément; et il n'est pas à croire que les invasions du Nord comme les invasions du Midi aient pu entièrement l'absorber. Il avait son individualité propre et tellement tranchée, qu'il avait laissé une forte empreinte partout où il avait passé, dans l'Italie du Nord, en Espagne, en Grèce et jusqu'en Orient. Ensuite nous avons à reconnaître l'action profonde du Droit Romain suivant les Aigles de César, et établissant sur une zone considérable ces municipalités que les nations de la Gaule adoptèrent avec une si puissante spontanéité. Les nations de la Germanie se présentent à leur tour, chacune avec son code, dominant principalement les contrées du Nord, mais s'étendant encore au-delà et se partageant les populations du Centre avec les établissements de la Législation Romaine. Tous ces faits méritent donc d'être examinés avec une attention scrupuleuse, car ils ont laissé partout leur empreinte multiple sur les différentes localités.

On ne peut assez s'imaginer à combien de lois et de coutumes était livré l'Empire. Ici, les vieilles lois de la Gaule; là, le régime municipal, en même temps les codes barbares; de telle manière que dans la même contrée le Droit Romain réglait l'état des personnes et le Droit Germanique réglait la propriété. Voilà tout ce qu'il faut apprécier et ce qui ne peut se faire sans une étude attentive des différents événements qui avaient bouleversé successivement ce sol réservé à de si hautes destinées.

Du reste, cette importance attachée au développement des faits n'est pas une idée nouvelle, il y a longtemps qu'elle a frappé les plus grands esprits.

Grotius, dans ses ouvrages remarquables sur le Droit, suit cette marche et, tout en rattachant les principes purs de la Jurisprudence à la philosophie et à la théologie, les appuie sur l'histoire des faits qu'il proclame indispensables pour l'appréciation des différents points de la science.

Vico, a suivi le même ordre d'idées. Ce grand penseur, plus estimé maintenant qu'il ne l'a été de son temps, et plus connu dans le monde savant qu'il ne l'est dans son propre pays, après avoir composé un ouvrage sur la législation Romaine, intitulé: *Système de jurisprudence dans lequel le Droit Civil des Romains est expliqué par les révolutions de leur gouvernement*, a

développé son idée dans son grand ouvrage *de la science nouvelle*, où il étend aux différents pays ce qu'il avait d'abord appliqué à l'Empire Romain.

C'est en suivant de pareilles autorités que M. D. H. Senécal a voulu faire l'histoire de la législation dans ses différentes phases au milieu de l'humanité.

S'agit-il par exemple du Droit moderne, mélange de Droit Romain, de Christianisme, d'usages et de coutumes barbares, il faut pour le bien juger suivre dans tout son développement non seulement les principes purs qui ont présidé à sa formation, mais encore les circonstances parmi lesquelles il s'est produit.

On comprend du reste quelle difficulté on doit trouver pour assigner à chaque civilisation sa part dans les premiers temps de la monarchie française, où les documents sont peu nombreux et où le mélange des différentes races est à son comble, mais peu à peu l'ordre s'établit, la lumière se fait, et avant même que les grandes écoles de jurisprudence aient été fondées en Italie et en France, d'après les renseignements que nous donnent les faits et la connaissance du génie des différents peuples qui occupent successivement le sol de la France, il est permis d'assigner déjà, avec une certaine mesure de vérité, la provenance et l'origine de chaque institution.

Au XII^e siècle se présente un grave événement. Les Pisans envahissent le royaume de Naples, et dans les ruines d'Amalfi trouvent une grande partie du code Justinien. Les savants s'en emparent, l'étudient avec un grand soin et dans leurs recherches peuvent mieux apprécier ce qui subsistait de la législation romaine dans les institutions des nations chrétiennes. A l'aide de cet enseignement précieux, un grand travail critique commence, qui permet de discerner plus clairement l'origine de chaque point des législations qui régissaient alors le monde civilisé. Ce fut le commencement de cette science du Droit telle que nous la possédons maintenant. Il y eut dès ce moment des écoles de jurisprudence et des juriconsultes qui apportèrent la lumière dans le mélange inexprimable des institutions civiles.

Après cela nous arrivons aux temps de la renaissance qui se signalèrent par les plus remarquables travaux et qui nous ont laissé d'admirables monuments.

Le XVII^e et le XVIII^e siècles nous montrent successivement de grands noms, d'Aguesseau, Pothier, Montesquieu, dont les ouvrages ont été comme la préparation du grand code de la France au commencement de ce siècle. Ici le travail devient plus facile, parce que tout est examiné, discuté et pesé à sa juste valeur.

Enfin, M. le lecteur a terminé en nous disant quelques mots sur la réunion des lois françaises en code, sur les motifs pressants de cette réunion et sur leurs résultats si considérables.

Nous ne pensons pas que M. D. H. Senécal ait de la peine à justifier la part qu'il a donnée aux institutions françaises dans son travail. D'abord ces institutions sont l'une des bases essentielles de la législation canadienne, et, à ce titre, elles méritent la connaissance la plus complète possible. De plus ces institutions au temps présent méritent d'être connues et étudiées à un autre point de vue encore, c'est qu'elles tiennent une place considérable dans la législation de presque tous les peuples.

Ainsi, le code français est le code de presque toute l'Allemagne, de la Belgique exclusivement à tout autre, de toute la domination piémontaise en Italie, et pré-

side de plus aux questions commerciales du Portugal et de l'Espagne; la Grèce en a pris depuis trente ans son organisation judiciaire et son instruction criminelle. Enfin en Amérique, nous pouvons citer les principaux pays catholiques, le Brésil, et dernièrement le Mexique; quant à nous, nous savons ce qu'il est par rapport à notre pays.

Par conséquent, outre l'histoire des temps écoulés, si nous voulons connaître l'état actuel des différentes sociétés qui occupent le monde, nous avons une source de renseignements précieux dans ces institutions qui, ayant leur origine et dans la législation Romaine épurée par le Christianisme, et dans les mœurs et les coutumes des grandes nations germaniques, se présentent à nous comme étant l'expression la plus vive de la raison et de la sagesse des siècles.

Il nous reste en terminant à remercier le savant lecteur qui a consacré ses soins à une étude aussi importante, et qui nous a fait part de ses travaux et de ses recherches.

Nous espérons que ce que nous en avons dit donnera quelque idée du fond et de la substance d'un tel travail. Recherches nombreuses, analyses d'ouvrages étendus, appréciations des points les plus difficiles et les plus compliqués, voilà ce que nécessitent toujours ces grandes revues générales qui servent si utilement d'introduction à l'étude des détails; or nous avons trouvé le témoignage de tous ces différents travaux, dans la première lecture de M. D. H. Senécal qui nous fait vivement désirer la suite d'une si louable et si fructueuse entreprise. Du reste, nous ne pouvons tout retracer ici; il nous est surtout impossible de reproduire dans notre analyse le charme, la grâce, le mouvement, l'éclat dont était empreinte une parole aussi éloquente.

Pour écrire une bonne histoire du Droit, il faut à la fois, avoir une connaissance suffisante de la Loi, posséder la science des événements principaux qui ont agité l'humanité; et savoir exposer ce que l'on veut dire dans un style qui ait à la fois les qualités d'une discussion convaincante, et celles d'une narration attachante, intéressante et animée. Il faut donc non seulement avoir exploré consciencieusement ce terrain de la loi qui d'abord est si aride en apparence, mais qui est si utile pour le développement des plus précieuses qualités de l'esprit; il faut non seulement avoir suivi les conseils des grands maîtres de la jurisprudence et avoir étendu le cercle de ses études à ces sciences qui en forment le complément indispensable, comme la philosophie et l'histoire, sources de tant de labeurs et de tant de réflexions; mais de plus, il faut ne pas négliger cet art de bien dire qui donne de la force au raisonnement, du charme et de l'éclat à l'exposition; or, nous pouvons constater que l'impression générale des auditeurs a été que M. D. H. Senécal réunit ces qualités si diverses et les possède à un degré qui le rendent tout à fait digne de la tâche qu'il s'est imposée.

Il est donc bien à souhaiter qu'il continue un travail si brillamment commencé, et qui emprunte un intérêt encore plus grand des circonstances où nous nous trouvons, puisque le pays est à la veille d'être doté d'une réunion complète et raisonnée de toutes ses institutions dont une histoire générale sera comme l'introduction la plus utile et la plus précieuse.

SAMUEL DE CHAMPLAIN.

Plus de soixante ans s'étaient écoulés depuis la découverte du Canada par Jacques Cartier. Roberval, le marquis de la Roche et Chauvain avaient reçu du Roi, durant cet intervalle, des commissions et des pouvoirs suffisants pour établir une colonie sur les bords du St. Laurent; mais tout s'était réduit à des tentatives infructueuses. Les peuplades indigènes, maîtresses de tout le sol, n'avaient rien perdu de leur barbarie. Les européens ne leur avaient appris que le plus mauvais côté de la civilisation, un peu de mercantilisme, n'ayant eu avec eux que des rapports intéressés dont le but était d'obtenir le plus de pelleteries possible en échange des effets qu'ils leur apportaient. Aucun établissement n'avait changé l'aspect sauvage des bords du St. Laurent.

Un homme illustre et vertueux, jouissant d'une influence bien légitime à la cour de France, aussi profondément dévoué aux intérêts de la religion qu'à ceux de son roi, avait étudié dans le silence les causes de l'insuccès des expéditions faites au Canada. C'était le Commandeur de Chattes, alors gouverneur de Dieppe et l'un des plus fermes appuis de Henri-le-Grand. La pensée que des peuples nombreux, dans le nouveau-monde, vivaient dans l'ignorance du christianisme et des lois bienfaisantes de la civilisation affligeait son âme généreuse, et lui fit prendre la résolution de travailler efficacement à la colonisation du Canada. Après la mort de Chauvain, il obtint une commission du roi et prépara la quatrième entreprise d'un établissement dans la Nouvelle-France. A ce titre, nous lui devons un tribut de reconnaissance, car il a su distinguer, entre des millions, l'homme de son siècle le plus propre à faire réussir une entreprise aussi difficile et aussi périlleuse. Ce n'est pas la moindre de ses gloires, comme homme public, que d'avoir choisi pour être le fondateur de la Nouvelle-France, le père de notre patrie, Samuel de Champlain. Cependant, le Canada ne possède qu'un bien faible souvenir de ce grand homme, de ce grand bienfaiteur de l'humanité; nous n'avons qu'un seul monument pour nous le rappeler, le nom du Cap de Chattes, et encore voyons-nous avec peine l'indifférence coupable du public pour la conservation de ce nom.

Le nom de Samuel de Champlain nous est nécessairement beaucoup plus familier, son histoire est beaucoup mieux connue de nos lecteurs, car elle se trouve invariablement aux premières pages de toutes les histoires de la civilisation du nouveau-monde. Il semblerait peut-être même que ce serait une raison pour nous de ne pas occuper nos lecteurs d'une vie si connue. Cependant comme il doit être toujours agréable d'entendre parler des vertus et du courage des pères et des bienfaiteurs de la patrie, et que le culte des ancêtres est un devoir sacré pour les peuples comme pour les individus, nous n'hésitons pas à consacrer quelques pages à la mémoire de ce personnage illustre et véritablement grand.

Nous ne serons pas, du reste, sans offrir à nos lecteurs quelque chose d'inédit. Jouissant du bonheur d'avoir un libre accès à la source de beaucoup de renseignements utiles et curieux sur l'histoire du Canada,

c'est-à-dire à la précieuse collection (1) du savant archéologue canadien, feu le Commandeur Jacques Viger, il nous a été permis de faire usage de documents qui donnent un nouveau lustre, un degré de plus à la gloire du fondateur de cette colonie.

La jeunesse de Samuel de Champlain est ignorée des historiens ; ils l'introduisent à leurs lecteurs comme un officier de distinction dans la marine française, nouvellement arrivé des Antilles au moment où le Commandeur de Chartes préparait la quatrième entreprise pour fonder une colonie sur les bords du St. Laurent, l'an 1603. Tous les auteurs s'accordent sur le lieu de sa naissance, Brouage ville de la Saintonge, mais aucun n'en donne la date exacte. Bouillet et quelques autres le disent né vers 1570. Cependant au bas de son portrait de la collection de Dacornet et republié en Canada par M. P. L. Morin, on le représente comme né en 1567.

Quoiqu'il en soit, on ne devient pas un officier de distinction dans la marine, à l'âge de trente ans, sans avoir donné des preuves de génie et fait des actes de valeur.

Champlain nous dit lui-même qu'avant ses voyages au Canada, il avait passé aux Antilles deux ans et demi. Comment, pourquoi, et de quelle autorité avait-il visité ces contrées qui n'appartiennent pas à la France, mais à l'Espagne, alors son ennemie ? Voilà ce que nos historiens n'ont pas encore dit. La connaissance de cette partie intéressante de la vie de Champlain n'a été acquise que récemment par la découverte d'un manuscrit de la main même de ce brave marin, conservé dans la bibliothèque d'un antiquaire de Dieppe. L'existence de ce manuscrit a été révélée au Canada par un écrivain distingué, bien connu dans ce pays, M. Adolphe de Puibusque, dans une lettre à feu M. le Commandeur Jacques Viger. Nous avons la bonne fortune de pouvoir offrir aujourd'hui cette lettre à nos lecteurs, comme l'œuvre d'un écrivain de talent, qui ne manquait jamais les occasions de faire resplendir les gloires du Canada. C'est le commencement d'une excellente biographie de Champlain, et l'auteur annonce à la fin l'intention de faire un travail plus étendu et plus complet. Heureux serons-nous si la mort ne l'a pas surpris avant qu'il eut rempli ce pieux devoir. Espérons aussi que cette biographie, si elle existe, n'aura pas le malheureux sort de demeurer deux siècles et demi entre les mains des héritiers de l'auteur, comme le manuscrit de 1602 dont voici l'histoire.

LETTRE DE M. DE PUIBUSQUE A M. LE
COMMANDEUR VIGER.

« Paris, 15 décembre 1855.

« Cher Monsieur,

« M. Stery Hunt, un de nos décorés de l'exposition universelle, va partir pour Montréal. Il veut bien

m'offrir ses services et je n'aurai garde de laisser échapper une occasion si précieuse.

« Il emportera avec cette lettre le document historique qui vous a été promis il y a déjà longtemps. Je l'ai analysé à Dieppe et M. de Puibusque l'a copié à Paris. Vous voyez que nous sommes toujours bons Canadiens et que l'absence n'affaiblit pas nos souvenirs. Que n'étiez-vous en Normandie avec nous l'an dernier ? Nous aurions fait une chasse aux antiquailles qui aurait été plus productive peut-être que celle de Ticonderoga et du Lac George. J'ai fureté dans les archives municipales pendant plus de huit jours et j'aurais pu me croire encore au séminaire ou au greffe de Montréal. Pauvre abbé Rouppe, votre cellule si propre n'est revenue souvent en mémoire ! Les LeMoigne, les Dublin, les Leber, les Davignon, les Hébert, les Duchesne, etc., se succédaient de page en page. Un accident a interrompu mes recherches ; j'ai fait une chute sur les marches de l'église St. Jacques, en regardant mal à propos une monstrueuse gargouille qui me faisait la grimace. Je venais d'examiner derrière le maître autel un bas relief qui m'avait été signalé à tort comme un *ex-voto* relatif à quelqu'ancien voyage au Canada. Par suite un médecin de l'endroit m'a condamné aux arrêts, mais du mal sort le bien ; un savant m'a rendu visite et m'a révélé l'existence d'un manuscrit de Champlain dont je n'avais jamais entendu parler. Ce manuscrit, que je décrirai tout à l'heure, est la propriété de M. Féret, le plus honnête républicain de France, ex-maire de 1848, antiquaire et poète qui occupait, il y a un an à peine, la place de bibliothécaire de la ville ; quoique d'un abord assez froid et très-réservé avec les étrangers comme le sont en général les Normands, M. Féret s'est montré d'une obligeance extrême. Il m'a confié son manuscrit en m'autorisant à le copier et à faire de ma copie tel usage que je voudrais. Informé par lui-même qu'un Français et un Américain avaient déjà joui d'un privilège semblable, j'aurais pu sans indiscrétion en user aussi ; il m'a paru de meilleur goût de m'imposer la restriction qu'on ne m'imposait pas ; je me suis donc borné à résumer la relation inédite, ne citant qu'à et là le texte de divers passages que pour caractériser plus fidèlement la pensée et le style de Champlain. Ses relations imprimées, vous le savez, ont été retouchées par un arrangeur si habile qu'elles parlent une autre langue que la sienne ; excepté les deux lettres autographes conservées aux archives du ministère des affaires étrangères, nous n'avons rien qui soit incontestablement de lui ; aussi je ne saurais dire l'émotion avec laquelle j'ai touché ce manuscrit entièrement composé par Champlain, où tout est lui et lui seul ; j'ai senti qu'il y avait là une conquête inappréciable à faire pour le Canada et j'ai osé l'entreprendre. D'abord M. Féret semblait assez disposé à céder son manuscrit, qui n'a réellement aucun intérêt pour sa ville natale ; je l'ai prié d'en fixer le prix en m'engageant à le payer immédiatement de mes propres deniers, ou s'il le préférerait à le mettre directement en rapport avec M. Faribault ; je promis en outre, que si mon offre était agréée, je ferais cession gratuite de mon acquisition à la ville de Québec. A mon grand étonnement, M. Féret qui s'était avancé recula, ses réponses évasives me firent soupçonner un obstacle caché ; je ne me trompais pas ; mais laissons ce triste chapitre, il est temps de vous faire connaître l'insaisissable manuscrit, objet de tant

(1) M. l'abbé Verrean, Principal de l'école Normale Jacques-Cartier, est en possession de cette collection. Ce Monsieur possède en outre une riche bibliothèque de livres, anciens et nouveaux, sur l'histoire du Canada et du continent. Peut-être ne trouverait-on nulle part ailleurs que chez lui toutes les publications de Champlain y compris l'analyse de son voyage aux Antilles faite à Dieppe, par M. Adolphe de Puibusque sur l'original même, qui est entre les mains de M. Féret.

de regrets; son format est in-4^o, il a 115 pages et 61 dessins faisant corps, avec le texte, coloriés et encadrés de lignes bleues et jaunes. La couverture est en parchemin très-fatigué, le plat inférieur est déchiré, les derniers feuillets sont racornés et la main d'un enfant y a tracé de gros caractères sans suite. L'écriture nette et bien rangée ressemble à celle des lettres conservées aux archives des affaires étrangères, cependant ces dernières sont moins soignées, et il est aisé de remarquer la différence naturellement produite par l'âge après un intervalle de 35 ans. Le manuscrit en effet est de 1601 à 1603. M. Féret en a fait l'acquisition, il y a longtemps et par hasard, d'une personne qu'il suppose descendant collatéral du Commandeur de Chattes, mort à la fin de 1603 ou au commencement de 1604. Cet ami dévoué du roi Henri IV joua un rôle actif à Dieppe pendant la dernière guerre de la Ligue et porta le titre de Lieutenant général en la Nouvelle-France qu'il ne vit jamais. Protecteur de Champlain il lui confia en 1603 un des deux navires de l'expédition de Pont Gravé, et quand cette expédition revint, Champlain trouva à sa place Pierre Dugast St de Monts qui partit lui-même avec quatre vaisseaux; c'était encore un Saintongeais, et Champlain ne fut pas oublié par son compatriote; mais selon toute probabilité son manuscrit, véritable état de service, a été copié pour le Commandeur de Chattes; il semble même qu'un ordre inattendu d'embarquement en ait précipité la fin, car plusieurs dessins annoncés dans le texte manquent sans y laisser de lacune et l'écriture est moins régulière que dans la première partie.

« Envisagé comme document historique, le manuscrit a une importance réelle; quoique plusieurs écrivains Espagnols nous racontent avec plus de détail ce qui se passait à la même époque et même antérieurement dans leurs colonies, aucun cependant n'a représenté les ports et les villes comme l'a fait Champlain; les dessins, quelque imparfaits qu'ils soient au point de vue de l'art, ont une valeur qu'on ne saurait déterminer, car où trouver aujourd'hui un plan figuratif de Mexico, du Panama, de Porto-Rico, de la Havane, et levé en 1599? D'ailleurs n'est-ce pas encore quelque chose d'apprendre par des analogies frappantes que Champlain est l'auteur des dessins qui illustrent sa grande relation de la Nouvelle-France?

« Comme document biographique, l'intérêt décuple en Canada; c'est une nouvelle gloire qui vient enrichir la vie de l'immortel fondateur de Québec. On ne savait pas ce qu'il avait fait avant de prendre part aux expéditions audacieuses de Pont Gravé et de Demonts. On croyait seulement qu'il avait résidé aux Antilles, mais on ignorait en quelle qualité et ce qu'il y avait fait, j'ai oui dire qu'il en avait été gouverneur; méprise étrange puisqu'alors la France n'avait pas encore colonisé une seule île de cet archipel. Le manuscrit dissipe toute obscurité; c'est Champlain lui-même qui prend la parole pour rectifier les erreurs de la postérité, il a vu les Antilles, il est vrai, mais voici dans quelles circonstances :

« Henri IV, forcé de faire la conquête de son royaume, province par province, avait eu à réduire l'armée de la Ligue, formée en Bretagne par Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur. Ce chef qui faisait fièche de tout bois comme Mayenne avait appelé les Espagnols à son secours et leur avait livré le Port Bre-

ton de Blavet, en 1591. Il ne se soumit qu'après sept années de lutte, lors de la pacification générale cimentée par le traité de Vervins, du 2 juin 1598, traité que l'auteur des *Muses de la Nouvelle-France*, Marc Les-carbot célébra en vers. L'armée du roi opposée au Duc de Mercœur, était primitivement sous les ordres des maréchaux d'Aumont de St. Luc et de Brissac; le Maréchal d'Aumont mourut en 1595, d'une blessure reçue en attaquant le bourg de Comper et ce fut le Duc de Brissac qui acheva la campagne; Champlain servit sous l'un et l'autre de ces généraux en qualité de maréchal des Logis. Se trouvant sans emploi lors du licenciement de l'armée Royale en 1598, il résolut "pour ne demeurer oisif" de se rendre en Espagne et d'y employer tous les moyens possibles pour se faire admettre sur un des navires de la flotte envoyée chaque année aux Indes Occidentales. Comme l'Amérique Espagnole était strictement fermée aux étrangers et qu'on pendait tous ceux qui osaient y pénétrer, son but, dit-il, était de s'y enquerir des particularités qui n'avaient pas été reconnues par aucun français pour, à son retour, en faire rapport au vray à Sa Majesté. L'entreprise était téméraire et peut-être eut-elle échoué malgré l'énergique persévérance de Champlain; heureusement il avait un oncle nommé le capitaine Provençal, excellent marin qui, libéré comme lui par la paix, venait d'accepter le grade de pilote général des armées de mer du roi d'Espagne; il courut le trouver à Blavet, où il était occupé à embarquer la garnison Espagnole qui, d'après les stipulations du traité de paix, devait rentrer immédiatement dans ses foyers. Un navire français, le *St. Julien*, fut affecté à ce transport, et le neveu y prit charge sous la direction de l'oncle. Champlain espérait que le *St. Julien* estimé fin voilier serait frété plus tard pour Porto-Rico et naviguerait de conserve avec la grande flotte des Indes Occidentales. Son inquiétude fut extrême lorsqu'en Espagne il vit son oncle appelé à une autre destination; mais tout s'arrangea pour le mieux, le *St. Julien* fut incorporé dans la flotte et il en eut le commandement sous les ordres supérieurs de l'amiral Don Francisco Colomb, descendant probable de Christophe Colomb. Son voyage dura deux ans et deux mois, de janvier 1599 à mars 1601. L'admirable organisation de Champlain réunissait toutes les qualités requises pour un parfait découvreur; force, courage, patience, esprit d'observation, sagacité, instruction; hydrographe distingué il savait lever des plans, dresser des cartes, dessiner et peindre; on doit supposer aussi en le voyant commander à des Espagnols et se mêler à tant de races étrangères qu'il avait le don des langues, si rare chez les français. Je m'abstien-drai de parler en détail de sa relation; elle est sous vos yeux et je suis persuadé qu'elle vous intéressera comme elle m'a intéressé. J'appellerai seulement votre attention sur un passage qui suffirait à la gloire de notre voyageur s'il n'avait pas d'autres titres; c'est lui le premier qui, en mesurant l'étroite largeur de l'isthme de Panama, a mis le doigt sur le point à canaliser pour unir les deux océans.

« Henri IV n'aimait pas les Espagnols; il avait de très-bonnes raisons pour cela, et il est présumable que s'il avait vécu plus longtemps il se serait allié à l'Angleterre pour leur porter quelque mauvais coup dans leurs possessions d'outre mer; alors les explorations de Champlain auraient pu être mises à profit comme les

reconnaisances de Drake; mais l'héritier d'Henry, Louis XIII, épousa une infante d'Espagne; la paix souvent prolongée se prolongea entre les deux couronnes, grâce à l'habileté de Richelieu, et Champlain fut forcé, vraisemblablement de garder secret le mémoire qu'il avait rédigé au vrai pour Henry IV, puisqu'il ne le fit pas imprimer avec la relation de ses voyages dans l'Acadie et le Canada. Après tout au lieu de guerroyer au sud, il colonisa à l'est; une gloire vaut bien l'autre, mais on comprend qu'il était également né pour les deux. Peu d'hommes illustres s'offrent plus complets aux études de l'historien. Je regrette de n'avoir pas encore eu le temps de mettre en ordre les notes que j'ai préparées pour cette intéressante biographie: cela viendra plus tard, je l'espère.

« Notre ami, M. de Courcy, s'est empressé de nous apprendre que vous veniez d'être élevé au grade de Commandeur de l'Ordre de St. Grégoire-le-Grand. Recevez mes plus vives félicitations; c'est un beau ruban que Rome vient de vous octroyer et il était impossible de le mieux placer. Depuis quelque temps nous voyons avec plaisir les honneurs pleuvoir sur le Canada; Baronetage, Gouvernement de Colonie, Croix de St. Grégoire et de la Légion d'Honneur. Vraiment l'année 1855 a été bonne; faisons des vœux pour que l'année 1856 soit encore meilleure. Mille et mille compliments affectueux à nos amis de Montréal. En rendant compte assez récemment du livre de M. Chauveau, j'ai eu l'occasion d'esquisser la figure parlementaire de votre vénérable cousin, M. Benj. Denis Viger. Savez-vous s'il a reçu le numéro du journal qui lui était destiné? Je n'en ai eu aucune nouvelle. Mad. de Puibusque désire être rappelée à votre bon souvenir; veuillez transmettre les expressions de son sincère attachement à mademoiselle Lennox ainsi que mes hommages respectueux.

« Votre dévoué,

« A. DE PUIBUSQUE. »

Ce manuscrit, que M. de Puibusque, par délicatesse, ne voulut pas copier en entier en 1854, a été traduit depuis en anglais et publié en 1859, avec des fac-simile des dessins, dans les mémoires de la Société d'Hakluyt à Londres. Cette traduction est précédée d'une appréciation que les lecteurs aimeront sans doute à comparer avec celle de M. de Puibusque faite cinq ans plus tôt. Voici comment le traducteur anglais parle de ce manuscrit et de Champlain lui-même:

Le manuscrit dont nous faisons une traduction aussi littérale que les idiômes des deux langues le permettent, est en la possession de monsieur Féret, le savant et très-obligé bibliothécaire de la bibliothèque publique de Dieppe. On ne peut douter de son authenticité; la ressemblance évidente du style, de la diction et même de l'orthographe avec le récit publié des *Voyages de Champlain dans la Nouvelle-France*, suffirait seule pour établir ce point.

M. Féret obtint ce précieux document d'un habitant de Dieppe, où il était depuis un temps inconnu; et il est plus que probable qu'il avait été en la possession de M. de Chastes, gouverneur de la ville et Château de Dieppe, qui était le meilleur ami et le protecteur de Champlain, sous les auspices duquel il avait été employé dans la guerre de la Bretagne contre la Ligue, et par qui, après son retour des Indes Occidentales, il fut

envoyé au Canada. C'est vraisemblablement à lui que Champlain aurait présenté le récit de son voyage. A la mort de M. de Chastes, le manuscrit passa probablement en la possession du Couvent des Minimes, à Dieppe, dont il fut un grand bienfaiteur pendant sa vie, et par testament après sa mort. Il fut aussi, selon son désir, inhumé dans l'église de ce couvent. La bibliothèque des Pères Minimes, avec le reste de leurs propriétés et celles des autres couvents de la ville, fut dispersée à l'époque de la grande révolution; mais la plupart des livres restèrent à Dieppe, comme le font voir les nombreux ouvrages qui sont revenus, par don ou par achat, à "la Bibliothèque Publique" de cette ville, portant des inscriptions qui prouvent qu'ils ont appartenu au couvent.

Les lecteurs des *Voyages de Champlain dans la Nouvelle-France* se rappelleront l'allusion à l'expédition qui est le sujet de la narration suivante, imprimée suivant l'orthographe de Champlain: "Sur ces entrefaites, dit-il, en parlant des projets de M. de Chastes pour le voyage au Canada, je me trouvais en cour venu fraîchement des Indes Occidentales, où j'avais été près de deux ans et demy après que les Espagnols furent partis de Blavet, et la paix foit en France, où pendant les guerres j'avais servi sa diète majesté (Henry IV) souz Messieurs le Marechal d'Aumont de St. Luc et le Marechal de Brissac."

La relation de ce voyage n'a jamais été publiée, et cela semblerait même confirmer la supposition que le manuscrit avait été présenté à M. de Chastes. Il fut évidemment terminé à la hâte; l'omission de plusieurs dessins mentionnés et non insérés dans le texte, et l'apparence de l'écriture le démontrent. Champlain revint de ce voyage au commencement de 1602, et avant l'autonne de cette année, il se préparait à son premier voyage au Canada, et l'année suivante, 1603, avant son retour, M. de Chastes mourut. Si Champlain avait gardé le manuscrit de son voyage aux Indes Occidentales, il l'aurait certainement publié en 1604, lorsque le récit de sa première expédition au Canada fut imprimé, et il n'est pas probable qu'il aurait donné son "Brief Discours" à un autre qu'à son meilleur ami et patron à la mort duquel, (il mourut à Dieppe,) il sera tombé entre des mains privées, ou celles du Couvent des Minimes, puis oublié.

Cette relation est grandement intéressante, parce qu'elle fait voir l'état de quelques-unes des Îles des Indes Occidentales, il y a deux cent cinquante ans, plusieurs desquelles n'étaient pas encore alors habitées par des Européens. Elle fait voir aussi la condition du Mexique et la politique espagnole, qui ne permettait pas alors à un étranger d'y mettre le pied. Gage, qui voyagea quelques vingt-cinq ans après Champlain, rend aussi témoignage de la difficulté d'y arriver, ayant été obligé de se cacher dans une caisse vide de biscuits pour échapper aux recherches des officiers espagnols, en attendant le départ du vaisseau sur lequel il s'était embarqué.

Le rapport de la prise de Porto-Rico, par le Comte de Cumberland, et l'état dans lequel cette place paraissait être lorsque les Anglais eurent abandonné l'Isle, est curieux; et le combat avec la flotte anglo-françoise flamande est amusant. L'idée d'une jonction entre les Océans Pacifique et Atlantique est remarquable.

L'exactitude des observations de Champlain sur tout

ce qu'il voit est évidente; quant aux descriptions faites sur les témoignages d'autrui, nous pouvons avoir des doutes sur la fidélité des informations, mais non sur la bonne foi du narrateur. Il était d'un caractère tant soit peu crédule, chose fort remarquable dans un homme d'une si forte pénétration d'esprit et d'une si grande sagacité; mais avant, durant et longtemps après son époque, on croyait généralement à l'existence de monstres étranges; et c'était d'autant plus excusable que les colonies espagnoles étaient plus hermétiquement fermées, et que cet état de choses donnait lieu à des contes fabuleux et à beaucoup de mystères. Les détails curieux du "Brief Discours" semblent dignes de l'attention du géographe, du naturaliste et de tout lecteur avide de connaissances. Comme fondateur de la Capitale de notre principale colonie de l'Amérique du Nord, le nom de Champlain est, en quelque sorte, attaché aux entreprises anglaises. C'est pour cela qu'on a demandé à M. Férret la permission de traduire cette relation en anglais, et cette permission a été accordée par lui très-gracieusement et sans hésitation. En traduisant, on s'est efforcé de conserver le style de Champlain autant que possible. Les dessins sont des fac-simile de ceux du manuscrit. Les découvreurs sont des bienfaiteurs du genre humain; après un temps toutes les nations profitent de leurs travaux. Dans le cas de Champlain, nous sommes les plus favorisés; sans son courage indomptable, son esprit d'entreprise et sa détermination, Québ. e n'aurait peut-être jamais existé, la colonisation du Canada aurait peut-être été indéfiniment retardée, et au lieu d'une contrée riche, bien civilisée et se suffisant à elle-même, l'Angleterre n'aurait peut-être conquis qu'une petite colonie luttant pour se former, ou des établissements insignifiants et dispersés, subsistant misérablement d'un commerce précaire et mal organisé avec les tribus indigènes. Pendant près d'un siècle les pré-lécousseurs de Champlain avaient tâché, par tous les moyens, de fonder des colonies dans diverses parties de l'Amérique du Nord; aucun n'avait réussi, et longtemps après lui, le Canada resta dans un état de langueur. Il fallait les solides fondations jetées par Champlain pour que la jeune colonie put survivre aux luttes de son enfance et arriver à maturité. On ne put trouver personne capable de remplir ses vœux pendant des années après sa mort. S'il était mort plus tôt personne n'aurait pu le remplacer; s'il n'avait pas vécu, en toute probabilité on aurait envoyé expédition sur expédition, comme auparavant, et avec le même résultat que celui obtenu de toutes les tentatives précédentes depuis Cartier jusqu'à De la Roche.

On a fait des notes sur les différents sujets qui semblent avoir besoin d'explication.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort du Rév. Messire Hyacinthe Prévost, prêtre de St. Sulpice. Il a rendu sa belle âme à Dieu le 14 sept. à 4^h. du matin. Le service aura lieu demain, vendredi, à 8^h.

M. Prévost était de la société d'une messe.

Requiescat in pace.

Nous reprenons aujourd'hui les études si intéressantes sur les dernières explorations du pôle-nord de l'Amérique, que le travail du Rev. Messire Héro. Beaudry sur *l'Éducation classique en Canada* nous avait obligé d'ajourner.

Études sur les dernières Explorations du pôle-nord. (Amérique.)

(Suite.—Voir no. 16 page 247; et no. 15 p. 237.)

III.

LES MERS POLAIRES.

Dangers de la navigation dans les mers arctiques.—Courants de glace, (*ice-bergs, ice-field, pack, etc.*)—Paysages polaires.

L'insuccès des premières expéditions pour la recherche de Franklin, redoubla les inquiétudes en Angleterre et dans le reste de l'Europe. De tels échecs n'avaient rien d'ailleurs de quoi surprendre.

Lorsqu'il a pour adversaire la redoutable nature arctique avec ses frimas intenses, ses glaces, ses neiges, ses ouragans, ses tempêtes terrestres et marines, bien présumptueux serait le voyageur qui escompterait par avance l'exécution du plan le plus habilement conçu et qui se flatterait de triompher de tant d'obstacles, de si formidables ennemis. Sans parler des autres dangers qui l'attendent s'il parvient à pénétrer dans le dédale arctique, qu'on se figure un vaisseau arrivant dans les mers polaires, lorsque la débâcle a brisé la barrière glacée qui les obstrue, c'est à-dire vers le mois de Juin.

Milton a placé la Mort à la porte de l'enfer. La mort est là aussi qui plane invisible et dispute les abords de son empire à l'audacieux qui veut en forcer l'entrée: mort d'autant plus cruelle, que l'énergie morale et les forces physiques de l'homme sont plus impuissantes à la combattre, et qu'elle a reçu de la nature, pour frapper ses victimes, des armes plus invincibles. Glaçons qui se frôlent en grinçant et se brisent, courants de glaces qui se heurtent en tumulte, montagnes de glaces qui dérivent en écrasant tout sur leur passage: autant d'ennemis que la mort oppose au navigateur, autant d'embûches qu'elle lui tend. En vain le pilote des glaces (*l'ice-master*) surveille, du haut de son observatoire, la marche de ces masses redoutables et les mouvements du courant: trop souvent les précautions sont vaines, et un seul instant suffit pour consommer la perte du plus fort navire. Au rapport de Scoresby, un seul été vit ainsi disparaître plus de trente vaisseaux. "J'en ai vu un, raconte le célèbre baleinier, qui, écrasé entre deux murs de glace, disparut instantanément dans leur choc formidable. Seule, la pointe du grand mât resta debout au-dessus de ce tombeau flottant, comme un funèbre signal. Un autre se dressa sur sa poupe comme un cheval cabré. Deux autres beaux trois mats ont été, sous mes yeux, percés d'entre en outre par des glaçons aigus de plus de cent pieds de long."

Certains parages surtout sont célèbres, par le nombre des sinistres dont ils ont été les témoins. La sombre baie de Melville, un des principaux laboratoires où se forment les montagnes de glaces (*ice-bergs*), a vu à elle seule plus de deux cents navires s'engloutir ainsi dans ses eaux comme dans un tombeau toujours béant. Les montagnes de glaces, en effet, sont un des hôtes les plus

redoutables des mers arctiques, en même temps qu'ils en sont une des curiosités les plus étranges. Une formidable détonation éclate tout à-coup, et ébranle au loin les milles échos de la terre et de la mer. Vous diriez qu'un vaisseau vient de lécher sa triple bordée : c'est une montagne de glaces qui se détache des glaciers du rivage (1) et tombe dans l'eau qui sera désormais son élément ; une houle gigantesque, produite par sa chute, refoule le flot avec violence, et s'en va, à plusieurs milles de distance, annoncer que l'Océan porte un géant de plus.

Ces colosses de glace, corrodés par la vague, affectent les formes les plus variées et souvent les plus bizarres : tantôt c'est un volcan au cratère béant ; tantôt c'est un dôme auprès duquel celui de St. Pierre de Rome ne serait qu'un nain ; ou bien une pyramide qui par sa base est plus vaste que celle de Cholula, et dont la taille surpasse de plusieurs centaines de pieds celle du monument de Chéops. Celui-ci se contourne en façon de conque marine, et sa large ouverture, soutenue par de blancs colonnes d'albâtre, reflète sur ses milles prismes les rayons du soleil ; cet autre s'arrondit en pain de sucre ou s'élargit en plateau. Voici une forteresse démantelée qui passe, avec ses murailles percées à jour et ses tours crénelées qui penchent leur tête sur l'abîme ; voici une île flottante avec ses anses, ses baies, ses promontoires ; voici une tente toute dressée, à la porte de laquelle va sans doute apparaître quelqu'un. Là c'est un souterrain aux ténébreuses galeries ; ici c'est un portique dont la main d'un savant artiste sem le avoir dessiné les proportions élégantes et hardies. Souvent un ours, escaladant ses bords escarpés, s'embarque à s'engager sur un de ces monstrueux véhicules. Il arrive parfois que plusieurs centaines de montagnes de glaces se voient en vue en même temps. Alors la singularité du spectacle, s'accroît : on dirait d'une fabuleuse cité de géants, bâtie en marbre blanc, et dont les édifices cyclopes, déracinés du sol par quelque soudaine révolution géologique et soutenus par les flots par une puissance mystérieuse, s'en vont à la dérive dans un pélemêle fantastique. La comparaison semble plus frappante encore si la parole humaine, venant à animer tout à coup les puissants échos dont sont doués ces masses errantes, vole de l'une à l'autre en grandissant, semblable à des voix confuses qui se feraient entendre dans les rues désertes de quelque ville morte. Frappé d'une terreur superstitieuse, l'esquimaux voit dans ces montagnes mobiles des palais de cristal où habitent d'invisibles esprits, et, prêtant une oreille étonnée à ces bruits mystérieux, croit entendre les génies converser et se répandre à travers les espaces. Palais d'argent ou de cristal bâtis par les fées, cavernes aux stalactites et aux stalagmites transparentes, tours féodales à créneaux, dolmens et menhirs celtiques, aiguilles, pics, sveltes obélisques, tous ces bizarres édifices, aussi variés de taille que de structure, dérivent avec le courant dans une confusion pittoresque, et se perdent peu à peu dans la brume de l'horizon. Alors, comme si le ciel et la terre luttaient de magie,

l'œil incertain ne sait plus distinguer les glaces des nuages, -joux de la même puissance, créations de la même imagination divine, dont les aspects changeants et les formes prestigieuses déroutent également l'attention et l'admiration de l'homme.

Quelques-uns de ces géants polaires, larges d'un quart de lieue, projettent leur tête au-dessus des flots à une hauteur de plusieurs centaines de pieds. Si l'on songe que, par suite de la loi des équilibres, leur base plonge dans l'eau à une profondeur six fois plus grande, on se fera une idée approximative de leurs proportions gigantesques, qu'accroissent encore pour l'œil du spectateur les illusions de la réfraction polaire. Aussi n'est-il pas rare de voir ces montagnes flottantes s'échouer sur les bas fond et rester immobiles. Ross en rencontra une qui a été vue ainsi fixée pendant dix années. Il est des montagnes de glaces qui atteignent par leur base à la région du contre-courant sous-marin, branche du *Gulf-stream*, qui, ainsi que nous l'exposerons plus loin, va porter au pôle les eaux chaudes des tropiques. On voit alors ces masses énormes, entraînées par une force invisible, remonter du sud au nord, pendant que les autres plus petites, charriées par le courant polaire de surface, descendent du nord au sud. Parmi celles-ci il en est qui dérivent jusqu'à la hauteur de Terre-Neuve et même au-delà, abaisant la température ambiante à une grande distance, et menaçant de leur choc redoutable les navires qui viennent à passer, jusqu'à ce que le soleil et les eaux plus chaudes des régions tempérées achèvent de les dissoudre.

Pour être moins puissants dans leurs effets destructeurs, les glaçons ordinaires n'en sont pas moins à craindre. Quelquefois, sous le souffle du vent, ils s'accumulent avec des grincements sinistres le long des flancs du navire, comme s'ils voulaient le prendre d'assaut. S'armant à la hâte, l'équipage essaye de repousser les assaillants à coups de hache, comme ferait la garnison d'un fort détaché se défendant contre une troupe ennemie. Ici du moins l'homme lutte contre l'homme, et la partie peut être égale ; mais le navigateur arctique a pour adversaire la nature elle-même, et c'est contre les atteintes de ses puissances conjurées qu'il doit défendre sa vie. Certes, c'est bien lui qui, plus que tout autre, a besoin d'avoir le cœur ceint du triple airain dont parle Horace.

Quand arrive des profondeurs du nord un de ces blocs gigantesques appelés par les baleiniers plaines de glaces (*ice-fields*), le navigateur doit, s'il le peut, fuir à toutes voiles ; car affronter le choc serait s'exposer à une perte certaine. Un de ces hommes qui ont le mieux et le plus longtemps étudié les diverses phénomènes arctiques, et au témoignage duquel nous en appellerons souvent, le célèbre baleinier William Scoresby, dit avoir vu des plaines de glaces mesurant dix lieues de largeur sur trente-cinq de long et cinquante pieds d'épaisseur. Les chocs successifs qui ont soudé les unes aux autres les diverses parties composant ces champs de glaces, les ont hérissés d'aspérités ou *hummocks*, qui tantôt se dressent comme des pics isolés, tantôt s'allongent et présentent une chaîne de monticules. La neige qui recouvre le champ de glace à une profondeur de plusieurs pieds se fond à la fin de l'été et forme à sa surface de vastes lacs d'eau douce. Qu'on se figure un canton de la Suisse, détaché du continent et flottant sur les eaux, avec ses montagnes, ses vallées

(1) Les montagnes de glaces (*ice-bergs*) sont en effet une création de la terre, et la mer ne fait que les en détacher en rongant la base qui les porte. La cause qui les produit est probablement la même que celle qui préside à l'accroissement progressif des glaciers alpestres, c'est-à-dire la pression exercée par un mur de glace supérieure. C'est surtout sur les côtes du Groenland que la nature élabore ces terribles avalanches marines.

et ses lacs. Au dire de Scoresby un des spectacles les plus frappants et les plus terribles qu'offrent les mers polaires, c'est la rapidité du mouvement de ces corps immenses et la puissance de ses effets. Quelquefois ce mouvement est giratoire, et alors on voit ces masses énormes pivoter sur elles-mêmes avec une vitesse de plusieurs milles à l'heure. Le plus souvent l'île flottante se meut suivant une ligne droite. Si elle vient à en heurter une autre qui soit immobile ou qui suive une direction opposée, il résulte de leur rencontre le plus épouvantable choc. Que l'on calcule, si c'est possible, la puissance d'un corps en mouvement d'un poids évalué par Scoresby à dix mille millions de tonneaux (soit environ 10,150,000,000 de kilogrammes (1)), et les effets de la résistance que lui oppose un autre corps semblable se mouvant en sens contraire ! La rencontre, sur nos chemins de fer, de deux trains lancés à toute vapeur, quelque terrible qu'elle soit, n'offre qu'une bien faible image de ces jeux formidables de la nature, dont l'homme, dans ses œuvres les plus vantées, n'est que l'impuissant plagiaire. Il arrive quelquefois que les deux champs de glaces (*ice-fields*) comme deux géants d'égal force luttant ensemble, se détruisent l'un l'autre et se brisent en fragments énormes, qui se dressent et s'accumulent en pyramides à une grande hauteur. Malheur au vaisseau, spectateur terrifié de ce tumultueux et redoutable duel, qui vient à se rencontrer sur le chemin des deux adversaires ! Il est instantanément broyé, comme un grain de froment par la meule.

Cet immense assemblage de radeaux si variés de formes et de dimensions, qui descend du nord, sous l'impulsion d'un invisible courant, c'est un *train de glaces*.

Le train de glaces (*pack*) tranche par sa couleur éblouissante sur le vert tendre de la mer et le bleu pâle du ciel. Les glaces qui le composent sont les unes d'eau douce et les autres d'eau salée, selon qu'elles se sont formées sur les terres du rivage ou sur la surface de l'Océan. Un œil exercé sait vite distinguer les unes des autres : la glace d'eau douce a la couleur et la transparence du cristal, tandis qu'une blancheur éblouissante trahit de loin la glace d'eau salée. La première, plus dure que l'autre, est par suite plus redoutable ; les montagnes de glaces et leurs ravages en sont une preuve trop manifeste.

Le train de glaces (*pack*) se forme peu à peu des glaçons qui, poussés par le vent, s'unissent les uns aux autres et se soudent. Le train, recueillant sans cesse sur son passage de nouvelles épaves de la débâcle, finit par composer un champ mobile ou fixe d'une étendue considérable, et dont les parties, bien que jointes entre elles, ondulent avec la houle et en suivent les mouvements. Le spectacle que présente un *train de glace* est fort varié et parfois saisissant. Tantôt, amoncelés au hasard, avec leurs mille formes incohérentes, les glaçons offrent l'image du chaos et donnent au *train de glaces* l'aspect d'une de ces terres volcaniques, déchirées de crevasses profondes, bouleversées par un astachysme récent, et que hérissent en désordre les blocs informes que le cratère voisin vient de vomir. Tantôt c'est une plaine accidentée de monticules et de vallées. Tantôt

enfin c'est comme une vaste prairie bossuée de meules de foin nouvellement coupé. Si le soleil vient tout à coup à en dorer les crêtes et à faire jouer sur leurs mille saillies ses rayons obliques, la scène change, et l'œil croit apercevoir, à dit un voyageur, un champ inégal couvert d'une moisson mûre. Du reste, les aspects de la nature polaire sont infinis, les jeux de la lumière et des ombres sur la terre et sur les eaux sont inépuisables. La palette d'un Claude Lorrain ou d'un Salvator Rosa n'aurait pas assez de couleurs diverses pour suivre les paysages arctiques dans leurs transformations, pour saisir au passage et fixer la grâce étrange et fugitive de leur physionomie, et plus souvent encore la beauté sauvage de leurs lignes et la farouche horreur de leurs accidents.

Quelquefois l'étendue d'un *train de glace* est immense, celui qui, vers le mois de juillet, barra la baie de Baffin mesure environ quarante lieues de largeur sur une longueur proportionnelle.

Lorsque le vent, augmentant de violence, vient à agiter ce champ mobile et à en disjoindre les parties, le spectacle est aussi grandiose qu'animé. Tout est bruit, agitation, tumulte. Les glaçons errent isolés, semblables aux tronçons d'une gigantesque armure brisée. Comme s'il avait juré de détruire son œuvre, l'Océan engage une lutte violente avec les glaces sorties de son sein. La lame furieuse et comme écumant de rage bondit contre l'écueil flottant, se tord le long de ses parois, les ronge, les creuse en volute et y perce des trous profonds où elle s'engouffre en mugissant. Ebranlée et comme étourdie, la masse oscille, trébuchant comme un homme ivre, jusqu'à ce que, se heurtant à la banquette immobile ou à un glaçon plus fort, elle éclate avec fracas et sème la mer de ses débris.

Assurément, si l'on considère la multitude et la gravité des dangers de la navigation arctique, on a le droit de s'étonner, non de la multiplicité des navires qui périssent, mais bien du nombre de ceux qui échappent au naufrage. Encore n'avons-nous fait que tracer une esquisse légère et fort incomplète des périls qui attendent le marin à l'entrée de l'Océan polaire. La suite de cette étude nous édifiera sur les autres. Les premiers navigateurs qui osèrent pénétrer dans ces mers dominèrent à la pointe méridionale du Groënland, qui en domine les abords, le nom de cap des *Adieux* (*Farewell*), nom mélancolique qui rappelle le *Luciate ogni speranza* du Dante, comme si là aussi commençait l'empire de la mort, et qu'en franchissant le seuil de *l'enfer* polaire il fallût dire adieu à la vie. Combien en effet ont doublé le cap fatal et ne sont point revenus !

Mais le danger à pour les âmes énergiques un irrésistible attrait ; et nous verrons, dans le prochain numéro, la lutte entre l'homme et la nature recommencer avec une intensité nouvelle, et, sur le champ de bataille du dévoûment, de nouveaux soldats succéder aux soldats vaincus, jusqu'au jour où les mers arctiques laisseront enfin échapper leur secret.

(1) Le tonneau anglais est supérieur au tonneau français d'à peu près 15 kilogrammes.

JEANNE-MARIE.

LE VIEUX CLAUDE, LE MARCHÉ, L'ASSASSINAT.

(Suite.—Voir le no. 17, page 271, no. 16 p. 252.)

II.

—Vous ne m'aviez pas prévenu dit Claude à Lazare que vous vous rendiez à ce marché.

—J'espérais toujours n'être pas obligé d'en venir à me défaire de mon bétail, répondit ce dernier.

—Je sais, je sais... J'ai trouvé M. Guillot qui m'a conté votre histoire... Les Mathias sont durs au pauvre monde... l'année a été rude pour nous tous... et vous ne tendez la main à personne, comme si les amis et les parrains ne devaient servir qu'à tenir un marmot sur les fonds de baptême ou à trinquer à votre table, en mangeant les poulets de votre basse-cour... J'ai quelque chose sur le cœur à votre endroit... Mais le lieu n'est guère propice à la conversation... Je loge à la Tête-Noire, ramenez-y vos bêtes; je ferai querir Lendevour à qui je vendrai mes bœufs, et nous nous quitterons le cœur léger comme des alouettes; acceptez-vous, Lazare?

Le fermier devint pâle, tant la joie le suffoquait.

Il ne trouva pas une parole à répondre à Claude; seulement il lui serra la main d'une façon si expressive que le marchand de bœufs se sentit réellement ému.

Un enfant fut envoyé à la recherche de Pierre Lendevour, tandis que Claude et Lazare s'acheminaient vers l'auberge.

Claude fit servir un repas copieux. Pour la première fois de sa vie, il trouva du bonheur à dépenser de l'argent pour faire déjeuner un ami. Quelque chose qu'il ne connaissait point, la joie d'accomplir une bonne action, s'épanouit en lui. Il devint amical, causeur, presque confiant. Il chassa bien loin ses doutes, et s'abandonna au plaisir de voir si heureux par lui un pauvre homme si près de désespérer quelques heures auparavant.

Le temps se passa gaiement; le marchand de bœufs fit des offres de service en frappant joyeusement sur sa poche gonflée.

Lazare riait, pleurait, parlait de sa femme, de ses petits enfants, répétait que les récoltes s'annonçaient bien, qu'il économiserait jusqu'au dernier sou pour acquitter sa dette le plus promptement possible, et ne cessait ses remerciements à Claude que pour bénir Dieu de lui avoir incliné le cœur vers la pitié...

—Je passe pour être méchant, dit Claude après un moment de silence... Je ne suis que soupçonneux... J'ai entendu dire à tant de gens que la chose la plus enviée était la fortune, et que les hommes réputés les plus honnêtes commettraient un crime pour en acquérir, que moi, qui gagne pas mal d'écus dans mon commerce, j'en suis venu à me défier, non pas seulement de mes ennemis ni des indifférents, mais encore de mes amis... Vous êtes presque mon parent, Lazare, eh bien! il a fallu que je vous voie à la veille de la saisie, me serrer la main comme par le passé, et ne pas me demander de vous venir en aide, pour être pleinement convaincu que ce n'est pas l'intérêt qui vous guide... Et cependant, ce soir je trouve qu'il est doux de rendre service... Je suis heureux d'avoir des louis dans ma poche et de me dire qu'ils vous tireront d'affaire... Il me semble que me

voilà converti tout à fait par les larmes que je vois dans vos yeux et par celles qui me gonflent le cœur...

—Ah! vous êtes vraiment bon! s'écria Lazare.

—Non pas! mais je le deviendrai peut-être, si Dieu me prête vie... On dit souvent que tous les pécheurs ont droit à la miséricorde, Dieu me la fera, et vous direz à vos petits enfants de la demander pour moi. En attendant, continua Claude, en fouillant dans sa poche et en tirant un rouleau de pièces d'or, prenez ceci, Lazare, cinq cents francs, que je vous prête sans intérêt, et que vous me rendrez quand vous pourrez.

Lazare foudit en larmes en s'écriant:

—Mes enfants! ma Jeanne-Marie!

—Allons! allons! tout va bien... Il se fait tard, j'attendais Lendevour qui n'arrive pas; nous avons, vous à reconduire vos bêtes, moi à fuir mon marché; il faut que je me mette à la recherche de M. Guillot et du valet de ferme; restez là, dans un instant je serai revenu.

Lazare était si étourdi de son bonheur qu'il éprouvait réellement le besoin d'y songer et de se répéter qu'il ne faisait pas un rêve.

Rien de ce qui se passait autour de lui ne parvenait à le distraire de sa préoccupation intime. Il songeait à la joie de sa femme, à la tranquillité qui allait remplacer dans leur ménage les désolations de la veille. Il embrassait en idée Luce et Vincent, se promettant de ne jamais oublier de prier Dieu pour le généreux parrain de son fils.

La soirée s'avavançait, la salle de l'auberge se remplissait de colporteurs, de marchands, de bateleurs, de bouviers.

Non loin de Lazare s'assirent deux individus sordidement vêtus de guenilles mal attachées à leurs membres. L'un d'eux portait un orgue de Barbarie, dont il relevait à chaque instant la courroie qui faisait plier son dos; l'autre tenait juché, sur son épaule, un singe habillé d'une casaque rouge brodée de paillettes, et coiffé d'un chapeau à plumes.

Ils frappèrent rudement sur leur table, demandant du pain, de l'ail, du vin et du fromage.

Le singe poussa des cris d'assamé; celui qui tenait l'orgue le posa à terre, et un moment après la servante leur ayant apporté ce qu'ils demandaient, ils commencèrent à dévorer ce maigre dîner, jetant au singe les croûtes du pain et les bribes du fromage.

Ils parlaient à voix basse, non point en patois, mais un argot inintelligible pour leurs voisins. À leur physionomie, à leurs gestes, il était facile de voir qu'ils ne se sentaient point satisfaits de la recette de la journée.

Ils achevaient leur bouteille de vin, quand le marchand de bœufs rentra avec l'huissier et Pierre Lendevour.

Claude se pencha à l'oreille de Lazare.

—Ne parlez de rien à Guillot, dit-il, j'irai demain au Grand-Moutier, et au lieu d'une saisie nous aurons un dîner de famille... ça me fait plaisir de surprendre tout le monde.

Lazare sourit en serrant la main de Claude; puis, se levant:

—A demain, monsieur Guillot, dit-il.

—Ah!... à demain?... répéta l'huissier d'un air surpris.

—Oui, dit Lazare; et, craignant de se trahir, il se leva et sortit de la salle.

— Finissons les affaires, dit Claude à Pierre, vous prenez mes bœufs ?

— Il le faut bien !

— Et vous faites un fier marché... sept cent francs... topez ferme, les bêtes sont à vous...

— Et voici l'argent, ajouta Pierre, en comptant la somme.

Claude déboucla sa ceinture, y plaça les pièces d'or, la rattacha, trinquâ une dernière fois avec Pierre et quitta la Tête-Noire, après avoir salué Guillot qui paraissait plus boiteux, plus louche, plus malheureux que jamais, en songeant au peu de succès de son amicale négociation.

Presque sur les pas du marchand de bœufs sortirent le joueur d'orgue et le propriétaire du singe.

Claude chantonnait. L'un des vagabonds tourna la poignée de son instrument qui gringa deux notes de ritournelle ; l'autre pinça le singe qui, afin de se venger sur quelqu'un, sauta sur l'huissier, dont il se mit à arracher les cheveux.

Guillot poussa des cris perçant ; le propriétaire de l'animal donna un coup de housine à Jack qui reprit place sur l'épaule de son maître, et Guillot rentra dans la grande rue de Bains, tandis que Claude suivait le chemin de Sainte-Marie, suivi par deux ombres qu'il ne voyait pas.

La nuit était belle. Seulement de gros nuages cachaient la lune.

Le marchand de bœufs marchait sans défiance. Dans ce pays paisible, les crimes sont rares ; l'histoire de ceux qui se commettent passe à l'état légendaire. La pauvreté ne conduit point au vice, et s'il arrive quelque malheur de ce genre, c'est presque toujours à des étrangers qu'il doit être attribué.

Claude marchait environ depuis une demi-heure, quand les vagabonds échangèrent quelques mots. Le plus vieux se débarrassa de son orgue de Barbarie, l'autre attachâ le singe à la bretelle de l'instrument ; puis, tous deux pressant le pas, se trouvèrent brusquement auprès de Claude, qu'ils renversèrent si brusquement, que le malheureux ne put se défendre... avant d'avoir même poussé un cri : il était frappé en pleine poitrine...

Pendant que l'autre faisait le guet, Ruffieu, le joueur d'orgue, prit le couteau sanglant, coupa les liens de la ceinture de cuir, en fit tomber les pièces d'or, la rejeta sur la route, ne pouvant être conservée sans danger ; puis, après un échange rapide de phrases entrecoupées, les deux complices saisirent le cadavre, l'un par les pieds, l'autre par la tête, et le jetèrent dans un fossé bourbeux et profond, sur le bord duquel avaient poussé des glaïeuls et des iris.

Un moment après, il n'y avait plus sur la route que la ceinture de cuir fauve éventrée, le couteau humide... et dans le lointain deux ombres se perdaient sur les rameaux des chênes touffus...

Il était alors dix heures.

Lazare, après avoir donné rendez-vous à Guillot pour le lendemain, alla prendre la Grise, la Blonde et la Gare ; monta sur le cheval, et prit lentement la route du bourg de Sainte-Marie.

Le chemin qu'il avait si tristement suivi le matin, il le parcourait alors la joie au cœur, le sourire aux lèvres. La brise s'était levée ; les senteurs de la nuit l'embaumaient, et comme pour fêter complètement le fermier,

le lourd rideau de nuages s'écarta, et Lazare vit tomber du ciel de grandes nappes argentées qui grandirent subitement son ombre et réjouirent ses yeux.

Soudain il aperçut quelque chose de brillant à terre ; son cheval hennit et recula, comme si un objet l'eût subitement effrayé. Lazare sauta à bas de la Grise et chercha ce qui étincelait ainsi aux rayons de la lune. C'était un couteau... En même temps il releva une ceinture de cuir...

C'est, pensa-t-il, un marchand un peu gris qui a perdu ces deux objets ; s'ils sont marqués, je tâcherai d'en retrouver le propriétaire...

III.

LA CEINTURE DE CUIR.

Lazare poursuivit sa route, sans attacher une grande importance aux deux objets qu'il venait de trouver.

Il approchait du Grand-Moutier.

Les bœufs et la Grise reconnaissant de loin la maison, et flairant leur ét ble, poussaient des mugissements prolongés et des hennissements joyeux. La lumière que l'on entrevoyait à travers les arbres, changea de place, et le fermier en conclut que Jeanne-Marie reconnaissait le pas du cheval et venait à la rencontre de son mari.

Le cœur de Lazare battit de joie.

Un instant près, il se trouvait dans la salle, et répétait à Jeanne-Marie :

— Nous sommes tous sauvés !

Alors il lui raconta quel changement subit s'était opéré dans les manières de Claude, avec quelle bonté il lui avait avancé cinq cent francs, et avec quelle franchise il avait accepté l'invitation du lendemain, afin de jouir de la surprise de l'huissier.

Quand ces éprouvements prirent fin, que Lazare eut regardé dormir ses deux enfants, qu'il eut remercié Dieu pour cette belle et miraculeuse journée, que les bêtes furent rentrées dans l'étable, lui aussi songea à prendre un repos dont il commençait à sentir le besoin.

Les inquiétudes de la journée l'avaient empêché de penser à lui ; la réaction s'opérait ; les nerfs détendus demandaient une tranquillité absolue.

Lazare fit de beaux rêves... Il songea que le Grand-Moutier s'agrandissait et prenait les proportions des domaines du marquis de Corabas : que Luce devenait la plus belle et la plus sage fille de Sainte-Marie ; que Vincent passait pour le premier métayer de Pendroit ; et qui lui, Lazare, déjà marguillier de la paroisse, refusait l'écharpe municipale. Ni les cris aigus des coqs de basse-cour, ni l'appel des moutons, ni le grincement des roues des chariots dans le chemin creux ne l'arrachèrent à ce bon sommeil réparateur.

Jeanne-Marie n'avait garde de l'éveiller. La pauvre âme ! elle s'estimait si heureuse d'avoir, par un conseil venu d'une inspiration d'en haut, sauvé tous ceux qu'elle aimait si vaillamment.

Elle ne connaissait ni guère la paresse, Jeanne-Marie, mais elle goûta une joie délicieuse à voir épanouie par l'illusion du rêve la figure énergique de son mari. Elle supputa ce qu'il leur faudrait de temps pour rembourser Claude. Elle calcula le rendement du champs de blé et le prix probable du seigle ; elle compta en espérance les bottes de foin et les meules de froment, les couvées de volatils, les petits agueaux et les chèvres,

et, le cœur en joie, elle en vint à cette conclusion que, dans un an, si elle trouvait à vendre avantageusement ses belles pièces de chanvre, Claude serait remboursé, et l'on aurait bien encore quelques écus dans l'armoire.

La belle et honnête jeune femme en était là de ses rêves, quand Lazare ouvrit les yeux. Il chercha instinctivement la main de Jeanne-Marie, et, souriant à tout ce qui l'entourait, il se gourmunda sur sa paresse, et gronda sa femme qui ne l'avait pas éveillé.

— Ecoute, lui dit-il, le lendemain des anniversaires a du bon. Je n'ai pu jouir hier du bonheur de te revoir dans tes habits de noce, remets-les aujourd'hui pour l'amour de moi; que la fête soit complète, et que le parrain Claude trouve que tout lui fait accueil.

— Tu me causes une vraie joie par cette demande, Lazare, répondit Jeanne-Marie, et sois tranquille, la journée sera bonne.

Jamais la fermière n'avait aussi lestement rangé la grande salle. Une pauvre fille qui lui venait parfois en aide dans les moments de presse, fut chagée de fourbir les chaudrons de cuire. Tout prit un joyeux aspect. La maison ressuscitait. En frottant la grande table de chêne sur laquelle elle allait mettre le couvert, Jeanne trouva cette ceinture de cuir que les confidences de son mari lui avaient fait oublier la veille.

— Qu'est-ce que cela? lui demanda-t-elle.

— Je n'en sais rien, répondit Lazare qui replaçait son fusil au-dessus de la cheminée... J'ai trouvé cette ceinture sur la route, hier au soir; sans doute quelque marchand l'aura perdue.

— Perdue!... répéta Jeanne-Marie; on la lui a plutôt volée, car les courroies ne sont point débouclées, mais bien tranchées...

Lazare s'approcha vivement.

— Que dis-tu Jeanne-Marie?

— La vérité, vois plutôt.

— C'est vrai! répondit Lazare... mais j'ai trouvé autre chose que cette ceinture... il y avait un couteau... Je n'ai plus songé à regarder ces objets hier... le couteau, où est-il?

— Je l'aurai mis dans le tiroir avec les nôtres sans faire attention.

— Cherche-le, pour l'amour du Ciel.

— Le voici, dit la fermière en le posant sur la table.

Pendant que Lazare le prenait pour l'examiner, un coup fut frappé à la porte, et Jeanne-Marie courut ouvrir.

C'était l'huissier.

Il avait la figure triste. Le mandat qu'il venait exercer lui pesait, et cependant, d'après les mots de Claude, il n'augurait rien de bon de la situation financière du du jeune ménage.

— Bonjour, Lazare, et bonjour à vous, Jeanne-Marie. Je vous aime bien, mes pauvres amis, et cela me semble dur de montrer l'huissier chez vous, quand Guillot y a été si bien reçu... Que voulez-vous! mon état est triste... mon père me l'a donné, je ne l'aurais pas choisies...

— Oui, mon pauvre ami...

— Combien de frais?

— Cent soixante, et trois cent de capital.

— Prends l'argent, femme, dit le fermier.

— Ah! bah! dit Guillot, vous payez?

— Nous prions... Et comme nous sommes laborieux et jeunes, nous ne nous inquiétons pas trop de l'avenir.

— Allons! allons vous êtes des sournois, repris doucement l'huissier, qui venait de prendre la ceinture de cuir sur la table; le vieux Claude est ici, et vous me faites des cachotteries...

— Non, Claude n'est pas encore arrivé, répondit Jeanne-Marie, mais il ne tardera pas sans doute...

— Et il vous a comme cela confié sa bourse?

— Ah! une partie seulement, M. Guillot, cinq cents francs...

Tout à coup l'huissier se leva tout pâle.

Lazare, dit-il, où est le parrain Claude? répondez tout de suite, au nom de Dieu...

— Où il est? chez lui, sans doute; il viendra nous demander à déjeuner, il me l'a promis hier...

— Claude ne viendra pas, et vous le savez bien!

— Moi!

— Vous...

— Et pourquoi? demanda Lazare.

— Parce que cette ceinture de cuir est à lui... et que pour la lui avoir enlevée, il a fallu l'assassiner...

— Misérable! s'écria le fermier en s'avancant vers Guillot.

Jeanne-Marie étendit son bras entre eux.

Elle aussi avait pâli, mais le timbre sonore et pur de sa voix ne changea pas quand elle demanda à l'huissier:

— Vous êtes sûr que cette ceinture était celle de Claude?

— Je l'ai vu assez souvent pour la reconnaître... hier encore il l'a rebouclée devant moi...

— Lazare l'a ramassée hier au soir, sur la route, à mi-chemin de Bains et de Sainte-Marie, et avec il a trouvé aussi ce couteau.

Guillot l'ouvrit. C'était un couteau grossièrement façonné, à manche de bois; la lame y rentrait presque toute entière.

— Quand je vous disais que Claude avait été assassiné... Il y a du sang sur ce couteau, comme il y en a sur la ceinture...

Un silence effrayant planait sur les trois personnes réunies dans la salle.

Toutes trois accablées baissaient la tête sous le poids de leurs émotions. Enfin Lazare releva le front, et, s'avancant de deux pas, il dit seulement:

— Jeanne-Marie!...

La fermière ne jeta qu'un regard sur son mari et se précipita dans ses bras.

— Ah! dit Lazare, si tu m'avais soupçonné, toi! je n'avais plus rien à attendre en ce monde.

Il fit un mouvement et avança sa main vers Guillot. L'huissier recula, et dit sans lever les yeux:

— Dieu veuille que vous soyez innocent, Lazare; mais déjà bien des choses vous accusent...

— Monsieur Guillot, je ne permets à personne de mettre en doute l'honneur de mon mari... Jusqu'à cette heure il ne nous est point prouvé que Claude ait été victime d'un assassinat; ce serait une grande perte pour nous, mais je ne puis croire que nous y trouverions de la honte... Vous êtes venu pour toucher le montant de vos billets... le voici, remettez-moi les papiers...

Guillot hésitait visiblement.

Lazare sentait au cœur une sourde colère.

— Après tout, lui dit-il, huissier, remplissez votre métier d'huissier; je ne sache pas que vous ayez le droit de faire subir un interrogatoire à personne.

— Vous le prenez de bien haut, maître Lazare...

— Il me semble que j'ai le droit de m'indigner, quand vous semblez m'accuser d'avoir commis un crime.

— Et moi qui plaçais votre cause hier auprès du parrain.

— Vous aviez raison et je vous remercie; mais ce n'est pas suffisant pour balancer l'idée qui me déshonore ce matin dans votre pensée.

Guillot éprouvait une visible répugnance à prendre l'argent. A la fin, cependant, il prit les papiers de son portefeuille, les posa sur la table et commença à compter les pièces d'or.

Pendant ce temps Luce et Vincent s'éveillaient, et Jeanne-Marie courut à leur berceau.

LE CORTÈGE.

Depuis un moment Lazare prêtait l'oreille à une rumeur sourde qui s'approchait insensiblement.

Jeanne-Marie, le cœur gonflé d'indignation à la pensée que Guillot suspectait Lazare, finit elle-même par entendre ce bruit qui montait comme une marée.

On entendait sur la route la course hâtée d'enfants en sabots, les cris d'indignation des hommes, et ceux plus bruyants encore des femmes qui se joignaient aux groupes.

En voyant passer sur la route cette foule animée, les travailleurs jetaient leurs outils et grossissaient le rassemblement.

C'était un étrange spectacle que celui de ces laboureurs si paisibles d'ordinaire, excités, exaspérés, montrant le poing à un ennemi invisible et accablant de malédictions un criminel dont chacun se demandait le nom avec une curiosité croissante.

Au matin, un berger qui menait ses bêtes aux champs fut étonné de voir son grand chien demeurer hurlant et pleurant au bord d'une douve, comme s'il avait senti la mort.

L'enfant appela le chien, puis le rejoignit. Il ne vit rien d'abord que des glaieuls brisés et des tiges d'iris froissées; mais le chien commença à gratter avec ses pattes et à aboyer plus fort, et le gardeur de moutons découvrit dans le fossé le corps ensanglanté d'un homme qu'il ne connaissait pas.

Epouvanté à la vue du cadavre, il laissa à son chien la garde du troupeau et celle du mort, et s'élança à travers champs, jusqu'à ce qu'il eut rencontré quelques bouviers.

— Vite, leur dit-il, venez vite pour l'amour de Dieu..... on a fait un malheur sur la route de Sainte-Marie.

Le plus souvent, les paysans en parlant d'un crime substituent le mot malheur; ils disent rarement un tel a commis un meurtre, mais bien: Il a fait un malheur.

Les bouviers suivirent le petit gars jusqu'à la douve, vieux mot du moyen âge qui exprime dans certain pays la même idée que celle de fossé; ils virent bien le corps de l'homme, mais aucun d'eux, même avec la secrète pensée qu'il pouvait bien ne pas être mort, n'osa le tirer du fossé fangeux. Rarement dans les campagnes on a le courage de détacher un pendu ou de déplacer le corps d'un malheureux que l'on suppose mort violemment. On aurait la crainte d'être inquiété en quelque chose, et d'avoir maille à partir avec la justice.

Un cantonnier, que son uniforme et sa position rendaient moins trembleur, se chargea de querir le garde champêtre - tandis que le petit gars, tout fier de jouer

un rôle actif dans ce drame, courut à toutes jambes prévenir la gendarmerie.

Les hommes et les femmes qui se rendaient au marché, les paysans, les journaliers se pressaient de chaque côté du fossé.

Un charretier avait détaché des planches de sa voiture pour improviser un pont.

On ne voyait de l'homme assassiné que le côté gauche de la tête atteint d'une large plaie; le bas du visage se trouvait masqué par les herbes et par ses vêtements en désordre, souillés de sang et déchirés. Le garde champêtre et les gendarmes arrivèrent presque en même temps. Le brigadier ordonna d'enlever le corps après avoir pris quelques notes, et quand le cadavre glacé fut déposé à terre, plusieurs personnes reconnurent Claude, le riche marchand de bœufs.

LES COMMENTAIRES.

Une stupeur profonde régna un moment dans cette foule tout à l'heure si bruyante. Chacun se posait un épouvantable problème:

— Qui avait assassiné le marchand de bœufs?

Le brigadier fit disposer une civière sur laquelle on plaça le cadavre, et demanda au garde champêtre:

— Quelle est l'habitation la plus proche?

— Celle de Lazare, répondit Guillaumin.

— Lazare! s'écria le berger, eh! Lazare est quasi le parent du marchand de bœufs.

Quelques personnes se regardèrent...

Le cortège se mit en marche.

Il faisait une splendide matinée d'été. Le soleil n'envoyait encore ses rayons que d'une façon oblique, la nature réjouie ne respirait que joie et jeunesse; les rameaux ne se doroièrent point hâtivement; la moisson promettait l'abondance; les foins étalés dans les champs attendaient les râteaux des faneurs. Les bœufs couchés en rang levaient leurs têtes puissantes et saluaient de leurs mugissements la belle journée qui se levait. On se sentait heureux de vivre; des clochers s'élevaient des volées de notes grèles; parfois le coup de feu d'un chasseur matinal frappait l'air. Tout était joie, beauté, allégresse dans le ciel et dans la nature, et comme pour faire un contraste puissant entre le cadre et le tableau, les hommes qui passaient entre les champs fertiles, le long des haies de prunelliers et d'aubépines couvertes de baies rouges, marchaient au pas, lentement, fatigués par le poids d'un cadavre.

L'homme avait passé là, et le sang avait coulé...

L'indignation grandissait dans la foule.

Le mot inconsidéré du berger avait été comme une étincelle jetée sur une traînée de poudre.

Un soupçon vague, une appréhension indéterminée mais qui se formulait déjà dans certains esprits, augmentait les cris menaçants.

Quand on aperçut la maison de Lazare, on se calma une minute; puis les vociférations reprurent, et quelques voix plus malveillantes et plus hardies s'élevèrent dans la foule.

C'était cette rumeur grandissante qui avait fait pâlir les propriétaires du Grand-Moutier.